



## Bailleur voulant engloutir ma caution ...

Par **zappy26**, le **21/10/2008** à **17:26**

Bonjour à tous !

Alors voilà j'ai emménagé le 1er Juillet dans le dernier étage d'une maison d'un particulier (-> mon propriétaire), un studio.

Celui ci est parti en vacances du 5 juillet au 12 octobre, et j'ai hébergé une amie durant 2 mois et demi, de fin juillet à début octobre.

Le propriétaire (en colère) me reproche de ne pas avoir respecté le bail, sur celui ci est stipulé "Pas de sous location"; et ce notamment pour le le surplus de consommation d'eau et d'électricité que cela a engendré (...).

Pour ces 2 raisons, il m'a annoncé qu'il garderait ma caution (du montant d'un loyer = 340€) ...

Un ami m'a di qu'il n'a aucun droit de faire cela, étant donné que le montant des charges est "forfataire et définitif", et que l'hébergement d'une personne n'est pas au même titre qu'une sous location.

Mais voilà un soucis se pose, j'ai réglé quasiment tous les mois (sauf la caution) en liquide au fils du propriétaire, logant à 10mètres de la maison, et ce sans quittance ni reçu ...

C'est pour cela qu'avant d'entamer toute démarche de ma part je pris soin de réclamer toutes mes quittances de loyer à mon propriétaire, et celui ci me proposa :

"Tu me fais une lettre recommandé AR, en stipulant que tu parte du logement d'ici le 31 octobre (absolument pas contre, je compte quitter ce logement), et je te donne toutes les quittances de juillet aout septembre, mais pas la dernière, que je te remettrais à la remise

des clés"

En lui demandant pourquoi il ne me donnerais pas la quittance d'octobre il m'a répondu que c'est par "sécurité" : "étant donné que je te sucre ta caution, je fais quoi moi s'il y'a un pb à la remise des clés ?" (!!)

Qu'en pensez vous ? Je n'ai jamais eu à faire à ce genre de litiges je ne sais pas s'il est en droit ce ceci ou de celà ... ou même pas du tout

En vous remerciant d'avance je vous souhaite une agréable journée à tous.

Yohann

Par **zappy26**, le **21/10/2008** à **17:38**

J'ai oublié de préciser qu'aucun état des lieux n'a été effectué.